

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 27 septembre dernier les membres de la Commission Permanente. Lors de cette réunion, la Commission Permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée Départementale. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP : 2 030 082 € DE DOTATIONS ATTRIBUÉS EN 2024

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement du handicap, le Département accorde une dotation de financement aux structures spécialisées dans l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Au total, **2 030 082 € de dotations ont été attribués en 2024** aux Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (**SAMSAH**) et aux Services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**), dont :

- **1 027 239 €** attribués au bénéfice de l'**EPAS 65**.
- **416 682 €** attribués au bénéfice de l'**ADAPEI 65**.
- **431 519 €** attribués au bénéfice de l'**APF France Handicap**.
- **154 642 €** attribués au bénéfice de l'**ASEI**.

CADRE DE VIE

FONDS D'ANIMATION CANTONAL

- Le Fonds d'Animation Cantonal (FAC) est un dispositif créé par le Département des Hautes-Pyrénées pour accompagner les projets associatifs et culturels de proximité. Ces animations locales bénéficient d'un appui d'au moins 250 €.
- Au total, **30 400 €** de subventions ont été attribués au bénéfice de 36 structures et associations locales.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

FONDS DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT : 91 947 € ATTRIBUÉS

Le Département soutient les structures publiques et associations pour des projets visant à protéger la biodiversité, préserver le cadre de vie et mettre en valeur les espaces naturels.

- **2 363 €** attribués au **Pôle d'Equilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Nestes** pour le financement d'études hydrobiologiques.
- **59 502 €** attribués au **syndicat mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves** pour le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG 2024).
- **11 296 €** à la **Commune de Lourdes** pour l'aménagement d'un parc aux abeilles situé quai Saint Jean.
- **16 532 €** à la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées pour le programme d'alevinage des lacs de montagne 2024.

CONTACT PRESSE :

Jérôme SIRI - Tél. : 07 85 55 22 17 - jerome.siri@ha-py.fr